

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 60/2026

Objet : AMF26- Fonds solidarité collectivités incendie diois- Subvention exceptionnelle

L'an deux mil vingt-six le 17 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger-COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan—FOUYAT Camille- COMBRISSEON Jean-Luc -BABILLON Agnès- - BRET Marie- Carmen -PROTEAU Cécile- CAMU Laurie

Excusés : ROBIN Christelle, VAN DE VELDE Jean-Pierre- MONDON Christophe

Procurations : ROBIN Christelle à CHAMPELET Anthony, VAN DE VELDE Jean-Pierre à COMMANDEUR Michelle, MONDON Christophe à COMBRISSEON Jean-Luc

Géraldine CAMU a été élue secrétaire de séance.

Depuis le 4 juillet, le territoire du Diois fait face au plus important incendie de forêt intervenu dans la Drôme depuis au moins 30 ans.

En concertation avec les élus du territoire, l'AMF26 met en place un fonds de soutien qui pourra être mobilisé pour accompagner les mesures qui seront mises en place par les collectivités territoriales pour gérer les suites de ce drame.

La commune de Clérieux souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 euros au fonds « solidarité collectivités incendie diois » mis en place par l'AMF 26 aux profits des collectivités locales impactées.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Commune souhaite s'associer à l'élan de solidarité en faveur des collectivités territoriales du diois impactés par l'incendie de juillet 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention de **500,00 €** à l'AMF26,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision,

DE PORTER les crédits afférents au budget communal 2026.

**Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.**

Fait à Clérieux, le 18 septembre 2026

Le Maire
Jean-Marie WOZNIAK



La secrétaire de séance
Géraldine CAMU

